

Rapport annuel 2016



Table des matières

04

LE MOT DU PRÉSIDENT F.F.

L'Ordre : une institution
nécessaire pour la profession
et les architectes

Par **Olivier Dupuis**,
Président f.f. du Cfg-OA.

06

DES RÉFORMES, ENCORE DES RÉFORMES

2016 aura été une année
de réformes législatives
pour la profession d'architecte.

Par **Frédéric Lapôte**,
Secrétaire général du Cfg-OA.

08

LA PROFESSION EN CHIFFRES

Savez-vous qu'en 2016,
l'Ordre des Architectes
a compté 14.482 membres
inscrits ?

12

L'ORDRE DES ARCHITECTES, L'INSTITUTION

Composition, activités,
nombre de réunions, matières
traitées. Autant d'informations
dans cette rubrique.

44

QUELQUES ÉVÉNEMENTS

L'Ordre des Architectes
organise un certain nombre
d'événements annuels.
Et il participe aussi à d'autres.

48

LE BILAN FINANCIER DE L'ORDRE (VR & CFG-OA)

Un aperçu sur les finances :
bilan comparatif de l'actif et
du passif 2016 ainsi que les
comptes de résultats 2016.

53

CONTACT

Coordonnées
de tous les organes de l'Ordre
et de ses services centraux

Le mot du Président f.f.

Olivier Dupuis

L'Ordre : une institution nécessaire pour la profession et les architectes

2016 fut une année particulièrement chargée pour les mandataires de l'Ordre. Comme vous pourrez le lire dans ce rapport, les réformes et évolutions dans différents domaines se sont succédées comme des vagues sur une plage. Préparer les réunions, développer ses arguments, participer aux discussions... a monopolisé bon nombre de mandataires, qui se sont investis sans compter pour l'intérêt général et celui de notre profession, avec parfois des satisfactions à la clé - comme les délais de rigueur appliqués dans le nouveau CoDT ou des adaptations positives dans le nouveau COBAT - mais aussi parfois avec un sentiment de déception pour ne pas avoir été entendu - comme la suppression du visa dans la partie réglementaire du CoDT (mais le combat n'est pas fini !) ou comme dans le dossier de l'assurance pour tous les acteurs de la construction bridée à outrance.

Mais, s'il y a bien un projet de réforme qui me tient à cœur, c'est celui de la réforme de l'Ordre des Architectes. Discuter des modalités d'une telle réforme a nécessairement imposé de la patience, des temps de réflexion, de l'imagination pour débloquer certaines positions, de subir des critiques aussi... d'être à l'écoute. Et je pense pouvoir dire que tout a été mis en œuvre pour aboutir à un accord, qui respecte les sensibilités des uns et des autres. Tout le monde (représentants francophones et flamands du monde ordinal ainsi que du monde associatif) a dû faire des concessions pour atteindre un consensus : il est vraiment déplorable que le monde politique n'ait pas encore saisi cette opportunité historique pour traduire dans un texte de loi ce consensus alors que tous les représentants des architectes se sont enfin mis d'accord pour réformer leur Ordre. Plus la décision politique tardera, et malheureusement, plus des voix se feront entendre pour mettre à mal l'accord obtenu.

Qui dit réforme de l'institution ordinale dit réforme de l'administration. Le projet de loi réformant la loi du 26 juin 1963 n'en parle évidemment pas mais le cadre administratif doit suivre le mouvement, et ce n'est pas une mince affaire ! Pour préparer l'arrivée de la réforme, le Cfg-OA s'est attaché à moderniser en profondeur sa structure informatique, à s'engager sur la voie de la digitalisation de tous les documents et à repenser la structure du personnel, tout en respectant les fonctions, les aspirations et la capacité de mobilité de chacun.

Si réforme de l'Ordre il devait y avoir, le Cfg-OA est prêt !

Par ailleurs, si beaucoup de réformes ont été négociées en 2016, il y en a bien une à laquelle l'Ordre va devoir s'attacher tôt ou tard, c'est la réforme de la loi du 20 février 1939. Il n'est plus acceptable aujourd'hui de concevoir qu'il faut « recourir au concours d'un architecte pour l'établissement des plans et le contrôle de l'exécution des travaux » sans aucune autre précision. L'éten-due de la mission (obligatoire) d'un architecte ne peut être laissée à la libre interprétation de l'architecte ni de son maître d'ouvrage. Ne nous voilons pas la face, si nous ne prenons pas à bras le corps ce texte vieux de 78 ans, c'est le lobby des entrepreneurs généraux qui s'en chargera... et que restera-t-il de notre beau métier ?



La définition précise de la mission légale est un préalable indispensable avant de parler de la dégradation des honoraires. Nous voyons des marchés (privés mais surtout publics) qui sont remportés par des offres « kamikazes », des offres tellement basses qu'elles laissent supposer que le service proposé par l'architecte ne sera pas celui auquel le maître d'ouvrage s'attend et est en droit d'attendre.

Et en regard de la mission légale, il faut absolument un référentiel, qui ne soit pas en opposition avec la législation européenne, et qui permette de donner un cadre au calcul des honoraires. Le Cfg-OA poursuit son travail dans cette voie puisqu'il a

confié aux universités francophones du pays une étude scientifique qui permettra de mettre à jour son outil de calcul tout en lui conférant la légitimité qu'il mérite.

En conclusion, on peut le lire dans ce rapport, l'Ordre est indispensable, et le sera plus encore dans les années à venir pour s'attaquer au vrai problème des architectes qu'est la dégradation de la reconnaissance de leur profession.

L'Ordre est un outil extraordinaire au service de la profession. Aux architectes de bien savoir l'exploiter.

Des réformes et encore des réformes !

Frédéric Lapôtre | Secrétaire général

2016 aura été une année de réformes législatives pour la profession d'architecte : de nombreuses réglementations la concernant ont été négociées, débattues et pour certaines votées.

En Région wallonne, il y a tout d'abord et surtout **le CoDT** dont la partie décrétole a été votée au Parlement wallon le 20 juillet et dont la partie réglementaire a été adoptée par le Gouvernement le 22 décembre.

Le Cfg-OA (sa Chambre wallonne) a été très actif dans l'élaboration des différents textes. Et le Cfg-OA pense que les dispositions contenues dans le **CoDT** peuvent améliorer le déroulement des procédures d'obtention des permis d'urbanisme pour autant évidemment que les autorités délivrantes se voient confier les moyens nécessaires pour accomplir les missions qui leur sont confiées et qu'elles jouent loyalement le jeu.

Mais de façon assez incompréhensible, la demande de permis d'urbanisme avec le concours d'un architecte ne prévoit pas la production d'un visa : le Cfg-OA a réagi. Il se battra jusqu'au bout pour que ce document soit réintroduit. Il en va de l'intérêt du maître d'ouvrage et de l'image de la profession d'architecte.

En Région de Bruxelles-Capitale, c'est le **COBAT** et le **RRU** qui sont en cours de révision et d'adaptation. La Chambre bruxelloise suit de près ce dossier. Elle a formulé de nombreuses propositions concrètes. L'adoption des textes pourrait prendre encore un certain temps. La Chambre bruxelloise restera vigilante.

Au niveau fédéral, le Gouvernement a établi un **projet de loi visant à imposer une obligation d'assurance pour tous les acteurs de la construction** en ce compris les entrepreneurs. Ce projet de loi définit une obligation d'assurance qui peut être qualifiée de minimale et qui contient

des exigences très inférieures à celles contenues dans l'obligation d'assurance qui s'impose actuellement aux architectes (l'obligation se limite à la garantie décennale et ne concerne que les immeubles destinés au logement avec un plafond de 500.000€). Ce projet de loi protège particulièrement mal le consommateur à un tel point que le Gouvernement a déjà sorti un deuxième avant-projet de loi (réparateur) qui concernera tous les prestataires de services intellectuels. Mais avec ce second avant-projet de loi, le Gouvernement semble réinstaurer la discrimination dénoncée par la Cour constitutionnelle en 2007.

En 2017, il est prévu d'**actualiser la loi du 20 février 1939** protégeant le titre et l'exercice de la profession d'architecte et de **revoir le Code de déontologie**.

Et puis, il y a **la réforme de l'Ordre !**

Fin 2016, suite à de nombreuses négociations menées sous la houlette du Cabinet du Ministre Willy Borsus, un accord est intervenu entre les différents acteurs concernés. Cet accord doit maintenant être traduit en texte de loi après tout un processus qui pourrait être long... car la réforme de l'Ordre est l'objet d'enjeux politiques, ce que l'on ne peut que regretter.

Par ailleurs, l'Ordre remplit toutes ses missions avec compétence et efficacité, comme vous le constaterez dans ce rapport annuel.



Deux points essentiels à retenir...

Je souhaiterais attirer votre attention sur 2 points :

- **l'investissement du Cfg-OA dans la thématique du BIM** avec notamment la publication d'une brochure et l'organisation de nombreux ateliers. Le BIM s'imposera inévitablement dans la pratique professionnelle des architectes et il est donc nécessaire de s'y intéresser dès à présent.
- **le combat** mené quotidiennement par le Cfg-OA **contre les exercices illégaux de la profession** et contre les nombreuses atteintes portées au titre d'architecte.

Bonne lecture !

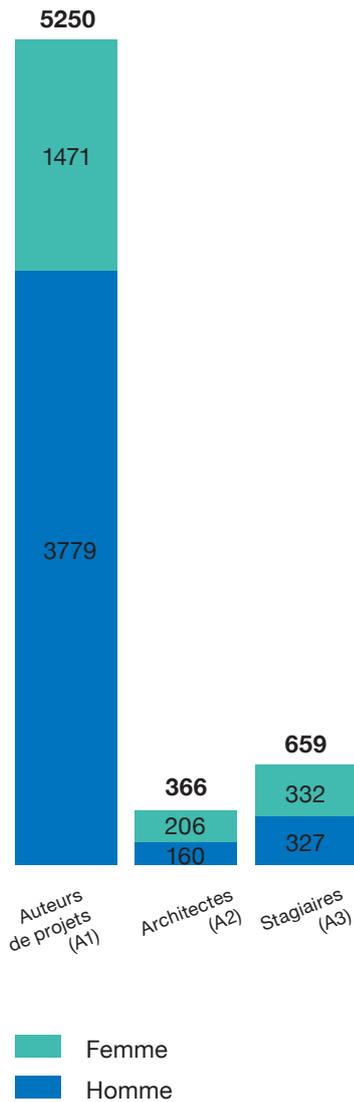
La profession en chiffres



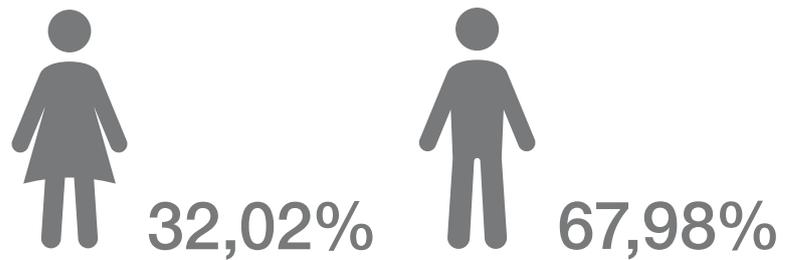
43,33%

Les architectes et stagiaires inscrits sur les tableaux des Conseils de l'Ordre francophone et germanophone représentent 43,33% des architectes belges.

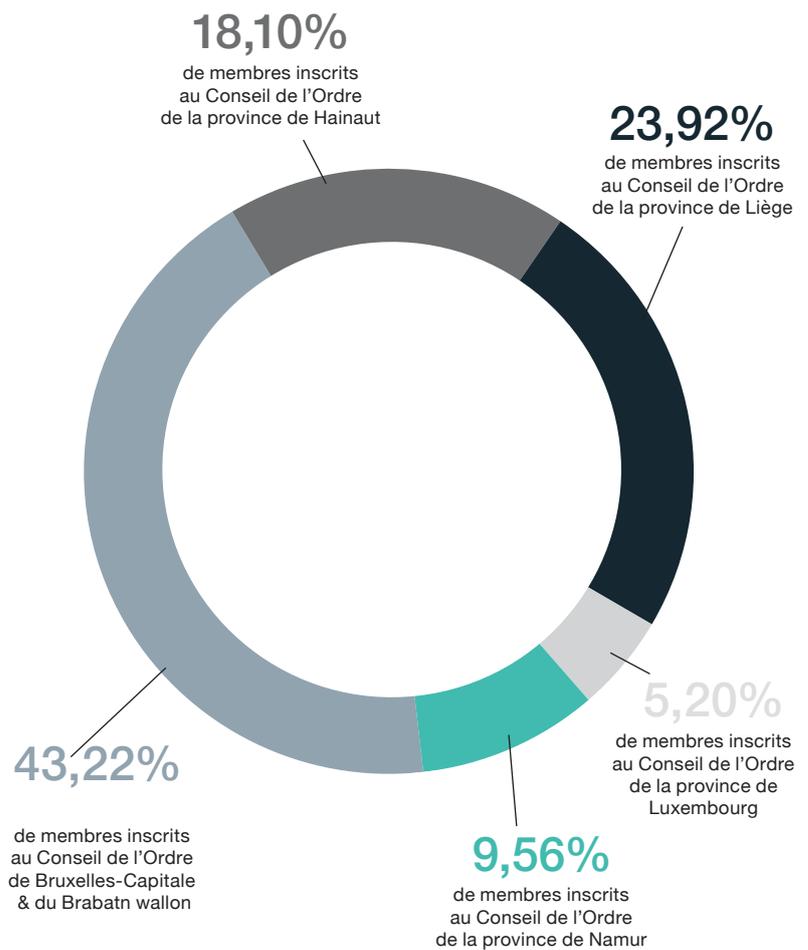
Répartition par catégorie (Cfg-OA)



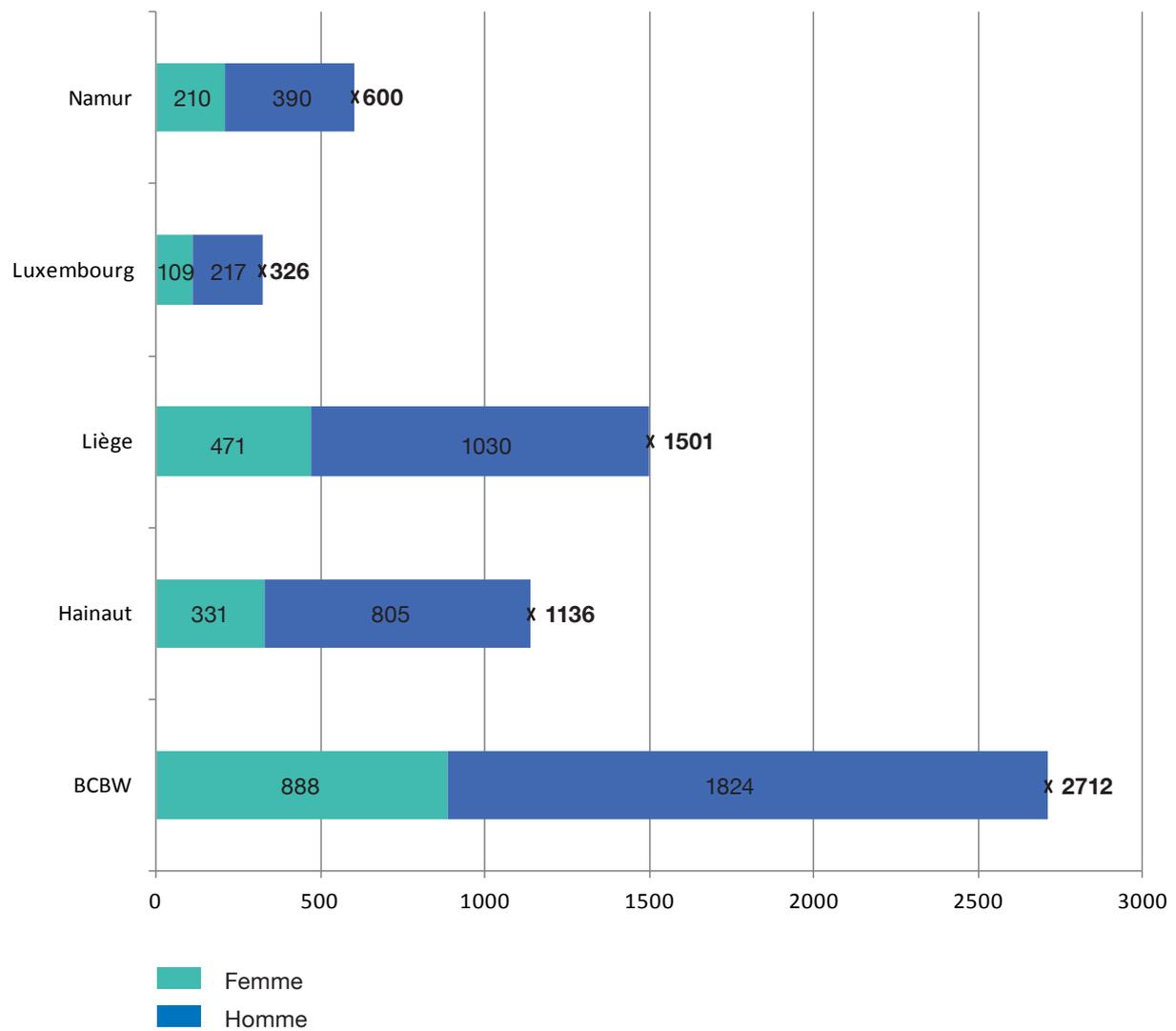
Répartition par genre (Cfg-OA)



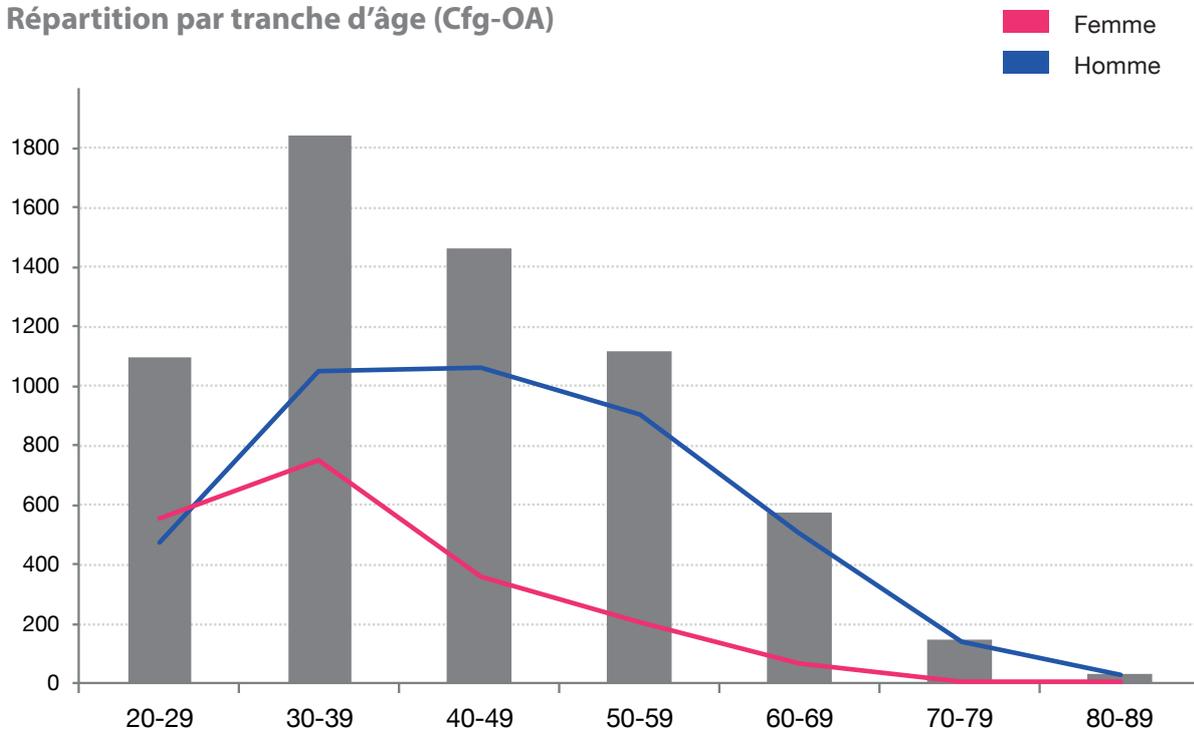
Répartition par Conseil de l'Ordre (Cfg-OA)



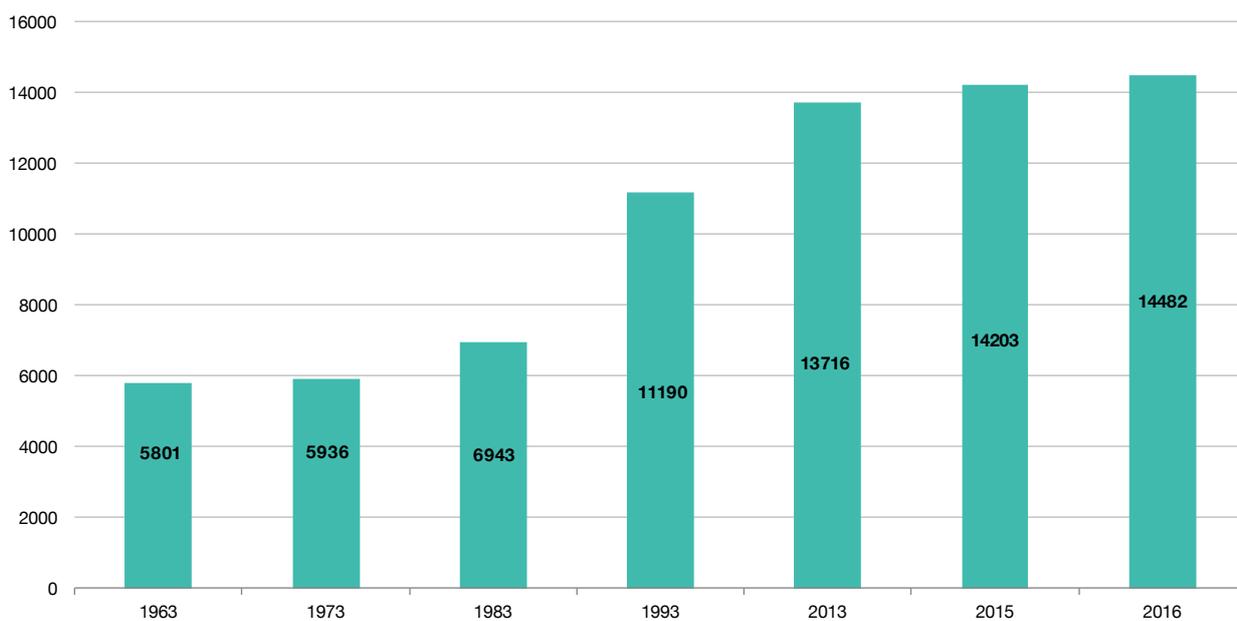
Répartition par Conseil de l'Ordre et par genre (Cfg-OA)



Répartition par tranche d'âge (Cfg-OA)



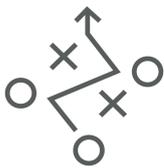
Évolution des inscriptions à l'Ordre des Architectes (VR & Cfg-OA)



L'Ordre des Architectes

l'institution

L'Ordre des Architectes a été créé par la loi du 26 juin 1963 qui lui a fixé des missions liées à l'intérêt général. Cet intérêt général motive l'ensemble des actions menées par l'institution et plus particulièrement le Cfg-OA. L'Ordre des Architectes est au service de ses membres et des (candidats) maîtres d'ouvrage - qu'ils soient publics ou privés.



69 mandataires architectes

Élus par leurs pairs ou nommés par le Roi, les mandataires architectes représentent la profession pour laquelle ils s'investissent dans l'intérêt général.



20 personnes administratives

L'équipe administrative soutient les mandataires dans leurs fonctions, tant au niveau provincial qu'au niveau de la structure centrale. Elle travaille de manière transversale.



16 assesseurs juridiques

Nommés par le Roi, les assesseurs juridiques épaulent les Conseils de l'Ordre et la structure centrale (Cfg-OA) tout au long de leurs activités.



17 membres au Conseil d'appel

Le Conseil d'appel d'expression française statue sur les recours introduits contre les décisions rendues par les Conseils francophones de l'Ordre.

L'Ordre des Architectes est une institution officielle et représentative de la profession d'architecte.

L'Ordre dépend du Ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants, Willy Borsus.

Vision

Le Cfg-OA mène une politique active pour ses membres et les consommateurs. L'Ordre des Architectes se veut une institution moderne, active et efficace.

Missions

Les missions de l'Ordre sont réparties entre ses différentes instances. Chacune d'entre elles a des compétences spécifiques liées à un niveau de pouvoir.

Conseil national (CNOA)

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Martine Labeye	Présidente - Déléguée du Conseil de Liège
Marnik Dehaen	Président suppléant - Délégué du Conseil du Brabant flamand
Peter Ketsman	Secrétaire - Délégué du Conseil du Limbourg
Albane Nys	Secrétaire adjointe - Déléguée du Conseil de Hainaut
Lieve Joosten	Trésorière - Déléguée du Conseil d'Anvers
Marc Poll	Délégué du Conseil de Namur
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Bernard Van Acker	Délégué du Conseil de Flandre orientale
Olivier Dupuis	Délégué du Conseil de Luxembourg
Jean-Marc Luybaert	Délégué du Conseil de Flandre occidentale

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Nathalie Huygens	Trésorière - Fonctionnaire fédéral (FR)
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre (FR)
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné (FR)
Francis Metzger	Enseignement libre subventionné (FR)
Stéphan Sanders	Fonctionnaire communal et provincial (FR)
Firmin Mees	Enseignement universitaire officiel (NL)
Johan Rutgeerts	Enseignement libre subventionné (NL)
Evy Van Beurden	Fonctionnaire fédéral (NL)
Patrick Derycker	Fonctionnaire communal et provincial (NL)
Koen Van de Vreken	Enseignement de la communauté (NL)

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

François Elleboudt	Délégué suppléant du Conseil de Namur
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Joël Renaud	Délégué suppléant du Conseil de Hainaut
Karl Simon	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Luc Maes	Délégué suppléant du Conseil de Flandre occidentale
Antoon De Muynck	Délégué suppléant du Conseil de Flandre orientale
Pieter Goffin	Déléguée suppléant du Conseil d'Anvers
Annick Deboes	Déléguée suppléante du Conseil du Limbourg
Vincent Van den Broecke	Délégué suppléant du Conseil du Brabant flamand

André Tulcinsky	Assesseur juridique
Edwin Wolfs	Commissaire du Gouvernement

11

réunions tenues en 2016
par le Conseil national

Principales matières traitées

Lors de chacune de ses séances, le Conseil national s'est penché sur les affaires déontologiques, les affaires juridiques et les demandes d'avis qui lui étaient soumises :

- suivi d'appels (décision du Conseil national de désigner ou non un avocat pour suivre l'appel interjeté par l'architecte à l'encontre d'une décision rendue par le Conseil de l'Ordre dont il relève, désignation d'avocats afin de les charger de se constituer partie civile dans la défense des intérêts de l'Ordre dans le cadre d'exercices illégaux)
- suivi des prononcés des deux Conseils d'appel
- examen d'arrêts d'autres instances (Cour de cassation, etc.)
- réponses à des demandes d'avis
- etc.

MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

Le Conseil national a notamment :

- approuvé la proposition de modification de l'article 17 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil national (omission par voie électronique)
- examiné la proposition d'insertion au Règlement de déontologie d'un article portant sur l'adresse courrier des architectes
- examiné la proposition de modification de l'article 18 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil national (sursis)
- examiné la proposition d'ajouter un article 13 bis au Règlement de déontologie
- examiné la proposition d'insertion de règles déontologiques propres à l'exercice par un architecte de la profession d'agent immobilier
- examiné les propositions de modification de la Recommandation du 28 novembre 1997 relative à l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une société ou d'une association
- examiné le plan en étape de l'intégration d'un guichet environnement (permis d'environnement en ligne)

MATIÈRE DE FINANCES

Le Conseil national

- a entendu le rapport de son réviseur d'entreprise sur son résultat 2015, rapport qu'il a approuvé
- a approuvé en séance du 23 décembre 2016 les budgets des 2 sections linguistiques ainsi que le budget du Conseil national pour l'année 2017
- s'est prononcé sur les demandes d'exonération de la cotisation qui lui ont été soumises par les Conseils de l'Ordre
- s'est prononcé sur la désignation d'un réviseur pour les années 2016/2017
- s'est penché sur la mise en place d'un contrôle budgétaire 3 fois par an
- etc.

MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil national s'est régulièrement penché sur des questions liées à la gestion du personnel et à son fonctionnement ainsi qu'à celui de ses conseils (entretien des bâtiments, déménagements de certains conseils, etc.).

GROUPES DE TRAVAIL

Le Conseil national a mis en place des Groupes de travail et approuvé leur composition :

- Chambre bruxelloise
- réforme du stage
- consolidation et révision des recommandations sur les sociétés
- conflit d'intérêt entre architecte indépendant et architecte fonctionnaire
- insertion de règles propres aux activités d'agent immobilier dans le Règlement de déontologie
- assurances
- formation permanente
- tâches de l'architecte (ex. : gros œuvre fermé)
- séparation du patrimoine
- Batibouw 2017

CAE (CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE)

La Belgique étant membre du CAE (Conseil des Architectes d'Europe), le Conseil national a débattu de questions liées à ses activités dans le domaine de ses relations internationales :

- liste des représentants dans les Groupes de travail du CAE
- approbation des missions
- présentation des rapports des missions
- etc.

PRESTATAIRES DE SERVICES

Le Conseil national est régulièrement saisi de demandes d'inscription sur le registre des prestataires de services (ressortissants européens), dans le cadre de l'application de la Directive européenne « Qualifications » 2005/36/CE.

En 2016, le Conseil national a été amené à se prononcer sur 55 dossiers.

EXERCICE DE LA PROFESSION EN BELGIQUE

Le Conseil national reçoit régulièrement des demandes d'avis sur les demandes d'autorisation d'exercice de la profession en Belgique par des ressortissants non-européens, formulées par les Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles.

En 2016, le Conseil national a été saisi de plus de 12 dossiers (dont 1 tunisien, 6 algériens, 4 marocains et 1 japonais), dossiers à propos desquels le Conseil national a émis un avis positif.

DIVERS

Outre les rubriques fréquentes ou récurrentes reprises ci-dessus, le Conseil national a été amené à examiner des questions très diverses, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Batibouw 2017
- formation permanente
- barèmes d'honoraires (réflexions au sujet de la problématique des honoraires, examen des barèmes de l'HOAI, etc.)
- demande de suppression de l'enregistrement des présences des architectes sur chantiers mobiles ou temporaires
- assurance (assurance obligatoire pour tous les partenaires de l'acte de construire, clarté des informations, assurance revenu garanti, etc.)
- etc.

Commission

CHAMBRE BRUXELLOISE

La Chambre bruxelloise relève du Conseil national de l'Ordre des Architectes. Elle se compose paritamment de mandataires francophones et de mandataires flamands (3-3).

Elle s'intéresse exclusivement aux problématiques de l'exercice de la profession en Région de Bruxelles-Capitale.

La réforme du COBAT a été le principal objet de réflexions et d'actions de la Chambre laquelle a voulu relayer aussi fidèlement que possible le point de vue des architectes bruxellois.

Dans cette dynamique, 3 mini-sondages ont été lancés à l'attention des architectes bruxellois lesquels ont répondu massivement.

Ces 3 mini-sondages avaient pour thèmes :

1. les délais et les retards de procédure
2. les enquêtes publiques et les commissions de concertation
3. les règles en vigueur

Sur base notamment des résultats obtenus, la Chambre bruxelloise a centré son message auprès des autorités politiques sur les aspects suivants :

- la hiérarchie des normes
- la limitation de l'arbitraire et la nécessité d'établir des règles claires et identiques pour tous
- les procédures qui doivent être simples et prévoir des délais raisonnables
- des procédures adaptées pour les travaux de rénovation et d'extension
- le renforcement du rôle d'informateur de l'architecte
- l'amnistie de certaines infractions urbanistiques

Une note détaillée et motivée (à caractère juridique) a aussi été transmise au Cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort.

La Chambre bruxelloise a veillé à sensibiliser les différents partis sur l'importance de la réforme du COBAT et sur la pertinence des propositions formulées.

La Chambre s'est aussi attachée aux problématiques suivantes :

- les exercices illégaux de la profession - qui sont en hausse - à Bruxelles
- la PEB
- les avis SIAMU
- ...

... sans oublier le RRU dont une réforme est également annoncée.

Enfin, la Chambre bruxelloise a voulu se faire entendre dans le cadre des négociations relatives à la réforme de l'Ordre. Elle a formulé des propositions pour que Bruxelles et les architectes bruxellois ne soient pas oubliés.

13

réunions tenues en 2016
par la Chambre bruxelloise

Conseil francophone & germanophone (Cfg-OA)

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Martine Labeye	Présidente - Déléguée du Conseil de Liège
Olivier Dupuis	Vice-Président, Président f.f. Délégué du Conseil de Luxembourg
Ariane Hecht	Présidente du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Michel Bognanno	Président du Conseil de Hainaut
Daniel Lesage	Président du Conseil de Liège
Michel Lepère	Président du Conseil de Luxembourg
Antoine Lerouge	Président du Conseil de Namur
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Albane Nys	Déléguée du Conseil de Hainaut
Marc Poll	Délégué du Conseil de Namur

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Nathalie Huygens	Trésorière - Fonctionnaire fédéral
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné
Francis Metzger	Enseignement libre subventionné
Stéphan Sanders	Fonctionnaire communal et provincial

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Karl Simon	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Joël Renaud	Délégué suppléant du Conseil de Hainaut
François Elleboudt	Délégué suppléant du Conseil de Namur

André Tulcinsky

Assesseur juridique

10réunions tenues en 2016
par le Conseil francophone
& germanophone

Composition du Comité de direction (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS

Martine Labeye	Présidente du CNOA
Olivier Dupuis	Vice-Président Président f.f. du Cfg-OA
Albane Nys	Secrétaire
Nathalie Huygens	Trésorière
Stéphan Sanders	Conseiller
Frédéric Lapôte	Secrétaire général

14

réunions tenues en 2016
par le Comité de direction

Principales matières traitées

SUIVI ET APPROBATION DES CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Le Cfg-OA a suivi l'état d'avancement des travaux des Groupes de travail « Assurances », « Sociétés », « Procédures disciplinaires », « Marchés publics », « Mission et honoraires », « BIM » et « Conflit d'intérêts ». Les conclusions de certains groupes ont été validées par le Cfg-OA. Deux nouveaux groupes de travail ont été mis en place : « Loi du 20 février 1939 » et table ronde sur « le statut social de l'architecte ».

SUIVI DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Chambre bruxelloise et Chambre wallonne des Architectes

DOSSIERS JURIDIQUES

Établissement de modèles de contrat-type « architecte – maître d'ouvrage » et de statuts types de sociétés, projet d'articles de déontologie portant sur l'exercice de la profession d'agent immobilier par un architecte, examen des évolutions jurisprudentielles (gros œuvre fermé, responsabilité décennale, inscription des architectes fonctionnaires), examen du projet de décret du Gouvernement wallon relatif à l'agrément d'experts en restauration et conservation du patrimoine, mise au point d'une méthodologie pour analyser les marchés publics, accès à la profession d'architecte dans l'Union européenne, conséquences en cas de stage insatisfaisant, etc.

FINANCES

Envoi électronique des cotisations, approbation du budget du Cfg-OA 2016, suivi des factures relatives aux activités du Cfg-OA ainsi qu'à celles liées à son fonctionnement, etc.

INFORMATIQUE

Externalisation des services informatiques.

COMMUNICATION

Bilan de la Rentrée solennelle 2015 et organisation de l'édition 2016, gestion et participation de l'Ordre aux différentes salons (Salon des Mandataires, Batibouw, Bois & Habitat, Energie & Habitat et Habitat Liège), gestion complète du magazine trimestriel « Archinews du Cfg-OA » (rédaction et mise en page), gestion de la newsletter (électronique) mensuelle « À épingle » et des mailings aux membres de l'Ordre (ex. : mailing BIM), organisation et gestion du webinar BIM ainsi que de la campagne d'information et des ateliers BIM, gestion du site officiel de l'Ordre (www.ordredesarchitectes.be), mise sur pied d'une stratégie de communication complète, gestion des différents partenariats (Bati-Info, Week-end Maisons & Architectes), etc.

DIVERS

Participation à la CRAT et au Conseil supérieur du logement, participation au jury du Grand Prix d'architecture du Brabant wallon, étude universitaire sur la mission de l'architecte, réforme de l'Ordre, examen des barèmes d'honoraires allemands, soutien aux Élités du travail.

Groupes de travail (GT)

GT SOCIÉTÉ

Le GT société a analysé, avec les assesseurs juridiques présents, les recommandations existantes pour l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre ou sous forme d'une société. Ainsi, le GT société a ordonné une seule recommandation comprenant la constitution et modification, les formes juridiques, la dénomination et la communication avec les tiers, l'objet, les associés, la gestion journalière, la dissolution, l'entrée en vigueur.

GT CONFLIT D'INTÉRÊT

Le GT « Conflit d'intérêt » s'est penché sur l'incompatibilité existant entre le statut de fonctionnaire et l'exercice de la profession d'architecte à titre indépendant. Différentes propositions d'adaptations législatives et réglementaires ont été formulées. Le Cfg-OA a finalement approuvé l'ajout d'un article dans le Règlement de déontologie destiné à veiller au respect de l'intégrité de l'architecte et à éviter toute situation ou attitude incompatible avec ses obligations professionnelles ou susceptibles de jeter un doute sur cette intégrité ou de discréditer la profession. Le débat doit maintenant être porté au Conseil national. Le sujet est évidemment sensible et devrait encore donner lieu à de nombreux échanges et de nouvelles propositions.

GT STAGE

Depuis la fin des travaux d'uniformisation intervenue en 2015, peu d'éléments nouveaux ont dû faire l'objet d'une mise à jour, à l'exception de légères modifications apportées à la grille des prestations mensuelles des stagiaires reprise sur le site de l'Ordre.

GT ASSURANCES

Les mandataires œuvrant dans ce groupe ont encore été très actifs pour la profession durant cette année 2016.

Axes principaux qui ont été suivis :

1. L'assurance pour tous les acteurs de la construction

C'est pour rencontrer les recommandations de la Cour Constitutionnelle faites à l'État belge (arrêt du 12 juillet 2007 qui avait relevé des discriminations entre les intervenants) que cette couverture d'assurance obligatoire des risques professionnels de l'entrepreneur et des autres acteurs de la construction a vu le jour. Ce projet consiste donc à rendre obligatoire la couverture d'assurance par les architectes, géomètres, ingénieurs en stabilité, et autres prescripteurs ainsi que par les entrepreneurs.

Cette couverture d'assurance concerne les bâtiments résidentiels de moins de 500.000€ dans le cadre de la décennale.

Le GT a travaillé sur le projet de loi proposé par les ministres Borsus et Peters en collaboration avec le Vlaamse Raad et les associations d'architectes. De nombreuses discussions, adaptations, négociations ont été initiées car l'intérêt de chacun n'est évidemment pas le même.

Un second projet de loi sera à mettre au point pour la couverture des seuls prescripteurs – attendu en 2017.

2. L'assurance en revenus garantis proposée à tous les architectes inscrits à l'Ordre

Le GT a établi une sorte de cahier des charges, puis sollicité plusieurs entreprises d'assurance afin d'obtenir des propositions concrètes. Les analyses de chacune des propositions ont démarré.

Le GT a également analysé les assurances d'autres professions comme celle des avocats, des comptables, des huissiers.

Il a comparé son étude avec celle du Vlaamse Raad et il a décidé de mener cette initiative en commun afin d'obtenir de meilleures conditions. En 2016 ces négociations ont évolué avec sérieux. Le GT espère aboutir dans l'intérêt des confrères dès l'année prochaine.

3. Gestion des assurances au sein des Conseils

Les secrétaires responsables ont été interrogées sur la gestion informatique des assurances, ainsi que sur le traitement des listes fournies par les compagnies d'assurances.

Certains points repris dans ArchiOnWeb pourraient être améliorés.

Par ailleurs les entreprises d'assurance ont été sollicitées quant au suivi régulier (quotidien) des membres assurés. En effet, les Conseils ne peuvent remplir leur mission légale car les listes ne sont communiquées qu'une fois par an. L'Ordre n'est donc pas informé dans les temps des membres suspendus ou résiliés.

D'autres améliorations sont demandées : adresse du bureau et non du domicile ; précision quant au preneur d'assurance / assuré ; etc.

Le GT Assurance poursuivra son travail avec motivation en 2017.

GT PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Ce groupe a actualisé son vade-mecum. Il l'a complété, rendu plus performant et ce, à destination des conseils de l'Ordre et de leurs secrétariats, afin d'assurer au mieux la régularité des procédures, le respect des droits de la défense et l'uniformité des pratiques.

La mise à jour du vade-mecum originaire a permis d'étoffer celui-ci en ce qui concerne la procédure d'instruction, en ce compris les mesures d'investigation et les droits de la défense, la procédure au fond devant le Conseil, les formalités des sentences, les recours, les formalités résultant des décisions de suspension et de radiation. Ont été aussi ajoutées les procédures administratives (l'omission administrative, la liste des maîtres de stage, la fixation d'honoraires et l'avis en matière d'honoraires).

En annexe au vade-mecum, les modèles de formulaires ont été mis à jour et complétés.

En vue d'assurer son aspect pratique, le vade-mecum se voit maintenant accompagné de fiches récapitulatives sur les procédures disciplinaires et la fixation d'honoraires.

GT MARCHÉS PUBLICS

Le GT « Marchés publics » a entamé ses travaux visant à formuler des recommandations en matière de « Design and Build » et à établir des modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges.

L'objectif que s'est fixé le GT « Marchés Publics » est ambitieux et pour l'atteindre, il a été décidé de faire appel aux services d'un spécialiste en la matière, Maître Kim Möric.

Par ailleurs, avant de diffuser les documents qui seront établis, le GT se concertera avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (U.V.C.W.) afin d'obtenir son approbation sur lesdits documents lesquels bénéficieront alors d'une légitimité accrue auprès de bon nombre de pouvoirs adjudicateurs wallons.

Il peut également être souligné que le Cfg-OA interpelle très souvent les pouvoirs adjudicateurs qui lancent des marchés publics de services d'architecture sans respecter les bonnes pratiques en la matière. Et les interpellations de l'Ordre sont entendues et régulièrement suivies. Mais le travail de sensibilisation doit être poursuivi avec persévérance.

GT MISSIONS & HONORAIRES

Suite à la mise à disposition sur le site de l'Ordre des Architectes d'un modèle de contrat-type architecte – maître d'ouvrage, le dépliant « L'architecte et ses missions » proposé comme annexe au contrat, a été mis à jour. Il est disponible en version papier et en version PDF sur le site. Parallèlement au contrat-type et à la plaquette, le GT « Missions et Honoraires » a rédigé un lexique à l'attention des maîtres d'ouvrage reprenant les définitions des termes techniques utilisés dans le dépliant.

GT BIM

L'objectif de ce groupe de travail est de sensibiliser les architectes et de les préparer aux modifications que va apporter le BIM dans leur processus de travail. Dans ce but l'Ordre des Architectes a mis sur pied un webinaire ainsi que des ateliers permettant aux architectes de mieux appréhender la gestion du BIM.

Commission

CHAMBRE WALLONNE

La Chambre wallonne est une commission permanente du Cfg-OA qui est chargée de traiter toutes les matières liées à l'exercice de la profession d'architecte en Région wallonne et ce, afin de pouvoir formuler des suggestions et propositions aux autorités publiques wallonnes (conformément à l'article 38 4° de la loi du 26 juin 1963).

La Chambre wallonne s'est impliquée énormément dans l'élaboration du CoDT. Elle a participé activement aux réunions organisées à l'initiative du Ministre Carlo Di Antonio en vue de la rédaction du texte légal qui va notamment régir l'exercice de la profession d'architecte en Wallonie.

Les représentants de la Chambre wallonne ont été entendus par la Commission compétente au sein du Parlement wallon. Les propositions concrètes formulées ont été appréciées par les députés et, nombreuses d'entre elles se retrouvent dans le texte voté le 20 juillet 2016 (partie décrétable du CoDT).

En ce qui concerne la partie réglementaire du CoDT (votée le 22 décembre 2016), la Chambre wallonne a été entendue dans ses demandes et ses suggestions... sauf sur un point essentiel à savoir le visa.

La Chambre wallonne - et plus largement le Cfg-OA - ne peuvent accepter la suppression du visa. Ils ont décidé d'initier (en 2017) toutes les actions nécessaires afin que le visa soit à nouveau obligatoire lors du dépôt de la demande de permis ou afin qu'un autre système de contrôle puisse être mis en place. L'Ordre ne peut accepter la suppression du visa. Cette mesure va à l'encontre des intérêts de la profession et des consommateurs.

Par ailleurs, les travaux de la Chambre wallonne ont porté sur les matières suivantes :

- la PEB et la NZEB
- les modifications législatives projetées en matière de patrimoine :
élaboration des nouvelles dispositions qui constitueront le Code du Patrimoine (COPAT)
- l'utilisation des matériaux de remblais
- les marchés publics
- le plan « piscine » lancé par le Gouvernement wallon
- ...

12

réunions tenues en 2016
par le Conseil francophone
& germanophone

Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Ariane Hecht	Présidente
Christian Bayet	Vice-Président
Fabrizio Trobbiani	Secrétaire Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Vincent Dehon	
Philémon Wachtelaer	
Marc de Bonhome	Responsable de la Commission de stage

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Jasmine Kastaldi	1 ^{er} suppléante
Luigi Bellello	2 ^e suppléant
Alain Desmytter	3 ^e suppléant
Brice Dejong	4 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jean-Philippe Brodsky	Effectif
Eric Boigelot	Suppléant
Anne Boucquey	Suppléante
Lawrence Muller	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Bognanno	Président
Jean-Pierre Navez	Vice-Président
Xavier Berto	Secrétaire
Albane Nys	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Joël Renaud	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Bernard De Vree	
Jean-Marc Scheirs	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Pascal Daspremont	1 ^{re} suppléant Responsable de la Commission de stage
Vincent Honorez	2 ^e suppléant
Frédéric Chaudat	3 ^e suppléant
Stefana Baio	4 ^e suppléante
Joseph Demuyser	5 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jacques Geurts	Effectif
Louis Dermine	Suppléant
Pierre Huet	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Liège

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Daniel Lesage	Président
Catherine Guillaume	Vice-Présidente
Bruno Gava	Secrétaire
Martine Labeye	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Véronique De Vos	Responsable de la Commission de stage
Jean-Yves Jehoulet	
Karl Simon	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Jean-Luc Humblet	1 ^{er} suppléant
Luc Herzé	2 ^e suppléant
Pierre Sauveur	3 ^e suppléant
Jean-Paul Jamin	4 ^e suppléant
Philippe Hermans	5 ^e suppléant
Patrick Van Hoye	6 ^e suppléant
Jacqueline Weelen	7 ^e suppléante

ASSESEURS JURIDIQUES

Pierre Olijf	Effectif
Jean-François Henrotte	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Lepère	Président
Philippe Jourdan	Vice-Président
Géraldine Hausse	Secrétaire
Olivier Dupuis	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
Geneviève Migeal	Responsable de la Commission de stage Déléguée suppléante aux CNOA et Cfg-OA
Jean-Philippe Van Eysden	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Robert Louppe	1 ^{re} suppléant
Sébastien Théate	2 ^e suppléant
Jean-Marie Hogge	3 ^e suppléant
Marc Meiers	4 ^e suppléant
Pierre-Yves Vermeulen	5 ^e suppléant
Laurent Albert	6 ^e suppléant
Joël Syne	7 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Philippe de Rémont	Effectif
Thierry Mortier	Suppléant
Pierre Neyens	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Namur

Composition (situation au 31/12/2016)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Antoine Lerouge	Président
Marie-Eve Lejuste	Vice-Présidente
Nathalie Nitelet	Secrétaire
Marc Poll	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
François Elleboudt	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Dominique Bertrand	
Rémi Mouligneau	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

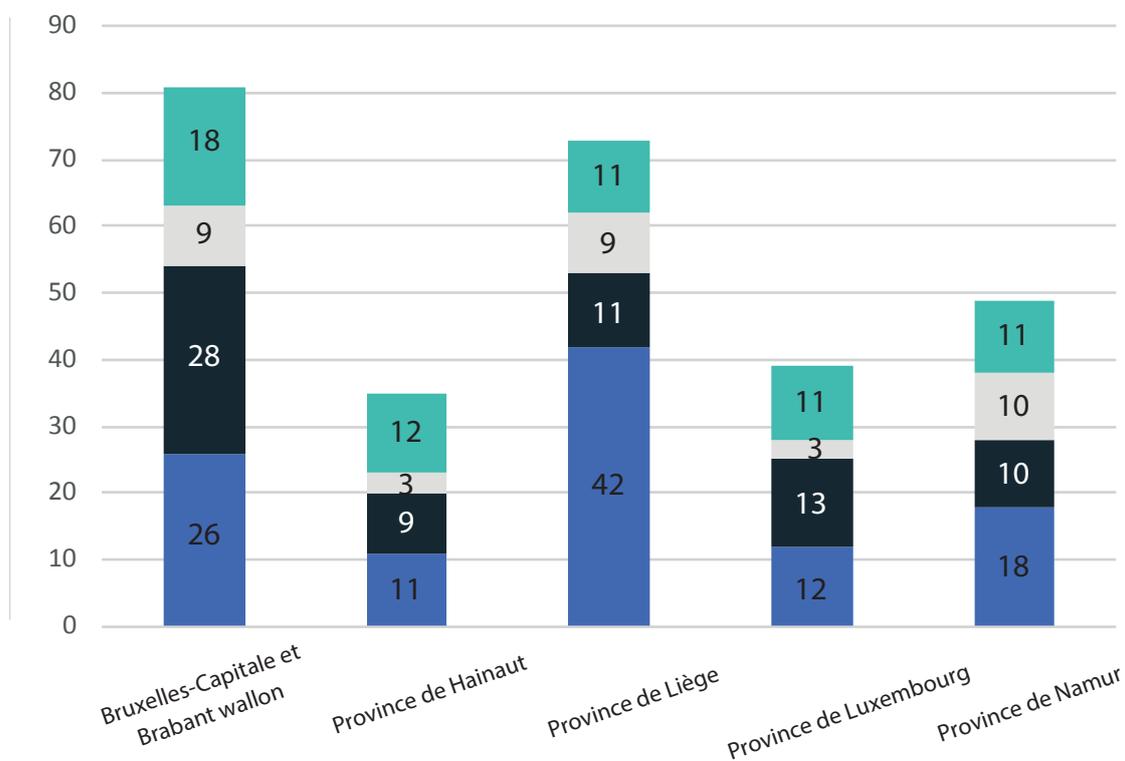
Sébastien Mouffe	1 ^{re} suppléant
Michel Brasseur	2 ^e suppléant Responsable de la Commission de stage
Thomas Bertrand	3 ^e suppléant
Laurent Dernoncourt	4 ^e suppléant
Fabian Losange	5 ^e suppléant
Maurice Lebrun	6 ^e suppléant
Jean-Paul Menten	7 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Philippe Aoust	Effectif
Jean-Pierre Van Laethem	Suppléant
Jean-Luc Navarre	Suppléant

Activités des Conseils de l'Ordre

Nombre de réunions tenues par Conseil



- Nombre de réunions du Bureau
- Nombre de réunions de Conseil
- Nombre de réunions du Conseil disciplinaire
- Nombre de réunions de la Commission de stage

Commissions de stage & activités

Chaque Conseil de l'Ordre surveille et contrôle le stage dans sa juridiction et ce, via sa Commission de stage. Cette dernière a notamment pour mission d'examiner les contrats de stage et de contrôler au moins deux fois par an les stagiaires. Les Commissions de stage des

Conseils de l'Ordre entretiennent des contacts réguliers et personnalisés avec les stagiaires. Un dialogue s'établit entre les commissaires (architectes exerçant la profession et assurant un mandat à l'Ordre) et les stagiaires lors d'entretiens.

1090

contrôles de stage
(tous Conseils francophones
confondus)

454

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de Bruxelles-Capitale &
du Brabant wallon

181

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Hainaut

333

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Liège

50

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province
de Luxembourg

72

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Namur



Tableaux des activités des Conseils de l'Ordre

Activités du Bureau des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Nombre de plaintes déposées pour faute ou manquement en matière de déontologie	57	65	20	11	12	165
Nombre de plaintes déposées pour autres motifs	11	13	31	6	4	65
Nombre de dossiers instruits d'office	59	40	41	20	156	316
Nombre de dossiers classés sans suite par le Bureau	67	30	30	19		146
Nombre d'admonestations adressées par le Bureau	1	0	0	2	2	5
Nombre de dossiers renvoyés devant le Conseil disciplinaire	23	15	10	5	13	66

Activités du Conseil des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Fixation d'honoraires/ conciliations/ arbitrage	8	5	1	2	1	17
Avis à la demande des tribunaux	0	4	5	1	0	10

Activités du Conseil disciplinaire des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Nombre de dossiers classés sans suite par le Conseil disciplinaire	4	0	2	0	2	8
Nombre d'admonestations adressées par le Conseil disciplinaire	0	0	1	1	0	2
Nombre d'avertissements	10	2	1	1	4	18
Nombre de censures	0	1	0	0	3	4
Nombre de réprimandes	7	1	1	0	2	11
Nombre de suspensions	5	8	4	1	2	20
Nombre de radiations	5	2	2	0	0	9

Mouvements sur les listes et les tableaux de l'Ordre

Liste des stagiaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} (nouvelles) inscriptions	36	21	29	22	32	20	4	19	29	73	41	22	348
Reprises de stage	3	6	7	13	9	6	0	9	7	9	6	8	83
Transferts vers d'autres Conseils	1	3	3	1	3	4	0	1	4	2	0	0	22
Transferts en provenance d'un autre Conseil	2	4	0	1	1	5	0	0	0	3	3	1	20
Interruptions du stage (omission)	8	2	7	12	8	5	0	7	8	13	14	4	88
Certificats de fin de stage	40	25	18	19	18	28	6	9	14	48	47	21	293

Tableau des personnes physiques

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} inscriptions (après stage)	34	27	17	21	15	18	5	11	10	27	25	25	235
Réinscriptions	6	4	4	2	6	2	1	4	2	5	4	1	41
Omissions	43	14	8	17	25	14	3	22	11	14	11	23	205
Transferts vers d'autres Conseils	1	3	3	0	3	2	1	2	6	2	3	0	26
Transferts en provenance d'un autre Conseil	6	3	5	4	1	5	3	3	2	7	7	1	47
Inscriptions sans stage (Directive 2005/36/CE)	2	0	6	0	0	2	3	3	6	3	2	3	30

Tableau des personnes morales

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} inscriptions	4	1	10	3	11	7	0	3	6	5	7	3	60
Réinscriptions	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Omissions	4	1	1	5	2	0	0	0	0	0	0	2	15
Transferts vers d'autres Conseils	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Transferts en provenance d'un autre Conseil	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2

Personnel administratif du Conseil francophone & germanophone

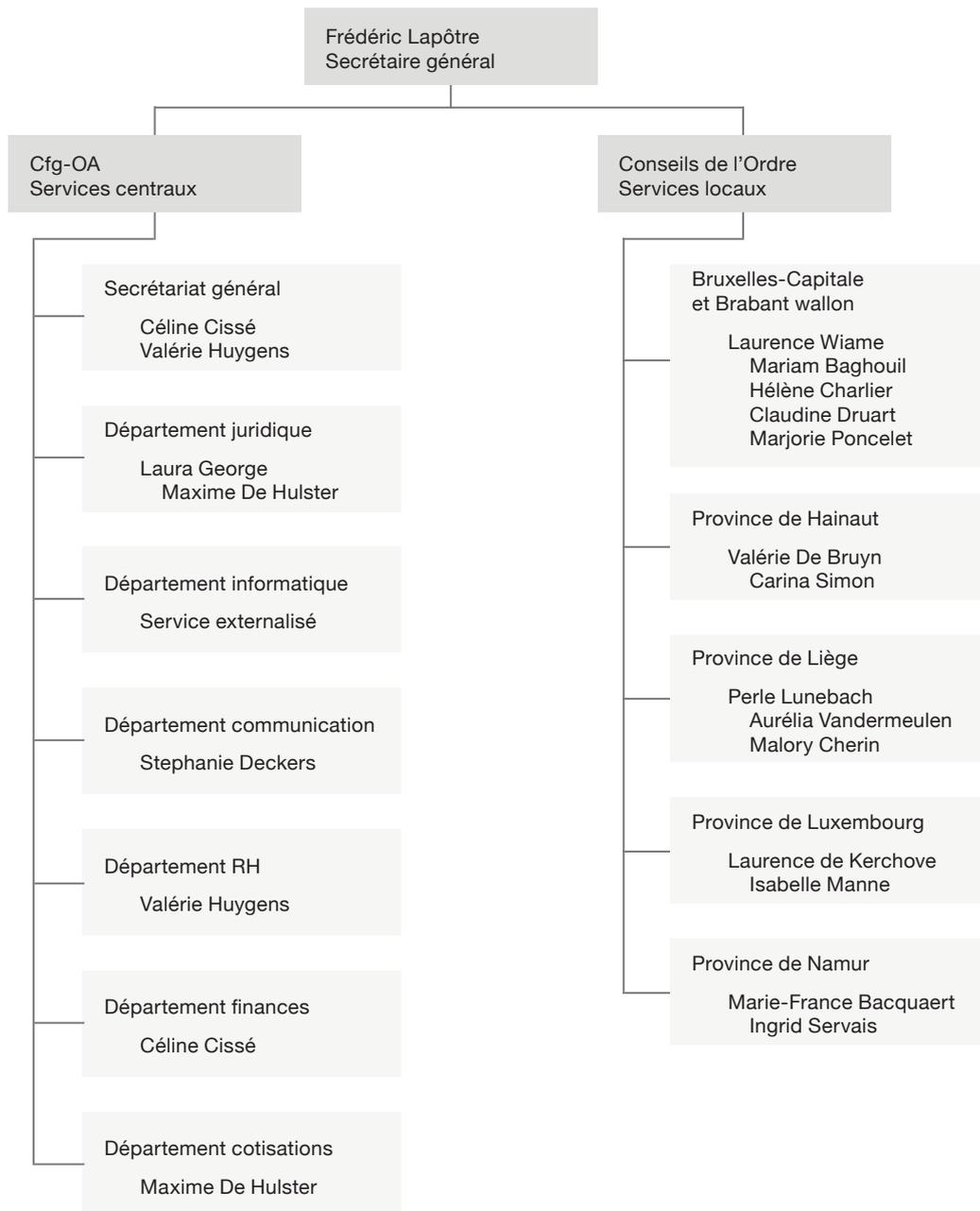
Composition (situation au 31/12/2016)

ADMINISTRATION CENTRALE

Frédéric Lapôte	Secrétaire général
Valérie Huygens	Secrétariat général - Secrétaire
Céline Cissé	Secrétariat général - Secrétaire
Laura George	Département juridique - Juriste
Maxime De Hulster	Département juridique - Assistant juridique
Stephanie Deckers	Département communication - Chargée de communication
Céline Cissé	Département finances
Valérie Huygens	Département RH
Maxime De Hulster	Département cotisations

ADMINISTRATION - CONSEILS DE L'ORDRE

Laurence Wiame	Conseil de l'Ordre de BCBW - Secrétaire responsable
Mariam Baghouil	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Hélène Charlier	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Claudine Druart	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Marjorie Poncelet	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Valérie De Bruyn	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire responsable
Carina Simon	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire adjointe
Perle Lunebach	Conseil de l'Ordre de la province de Liège Secrétaire responsable
Aurélia Vandermeulen	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Malory Cherin	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Laurence de Kerchove	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg Secrétaire responsable
Isabelle Manne	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg - Secrétaire adjointe
Marie-France Bacquaert	Conseil de l'Ordre de la province de Namur Secrétaire responsable
Ingrid Servais	Conseil de l'Ordre de la province de Namur - Secrétaire adjointe





Conseil d'appel d'expression française

Composition (situation au 31/12/2016)

MAGISTRATS EFFECTIFS

Evelyne Dehant	Présidente à la Cour d'appel de Liège
Cécile Dumortier	Conseillère à la Cour d'appel de Liège
Stéphane Goux	Magistrat honoraire à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EFFECTIFS

Rémi Mouligneau	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Karl Simon	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège
Jean-Pierre Navez	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut

MAGISTRATS SUPPLÉANTS

Raoul de Francquen	Président à la Cour d'appel de Liège
Jean-Pierre Aerts	Président à la Cour d'appel de Liège
Alain Manka	Conseiller à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES SUPPLÉANTS

Xavier Berto	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut
François Elleboudt	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Bruno Gava	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EN CAS D'INCOMPATIBILITÉ

Philémon Wachtelaer	Effectif représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Ariane Hecht	Suppléante représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

GREFFIERS

Joëlle Thirifays	Effectif - Greffier-chef de service à la Cour d'appel de Liège
France Martin	Suppléant - Greffier à la Cour d'appel de Liège

MESSAGER AUDIENCIER

Georges Digneffe	Effectif - Huissier à la Cour d'appel de Liège
------------------	--

Activités du Conseil d'appel

En 2016, le Conseil d'appel a prononcé 9 décisions dont voici le détail.

1	acquittement	1	architecte déclaré appointé	1	réhabilitation
1	réprimande	1	poursuite irrégulière		
2	suspensions (de 3 mois chacune)	2	validations de stage		

Quelques événements

Que les événements soient internes ou externes à l'institution, ils poursuivent chacun des objectifs bien définis.

Les événements externes permettent ainsi d'informer les interlocuteurs (grand public, autorités politiques) et d'asseoir la notoriété de l'institution.

Quant aux événements internes, ils présentent des intérêts multiples. Destinés aux mandataires ou aux membres, ils permettent de développer des relations et des contacts personnels.

Événements externes à l'institution

FOIRES & SALONS PARTICIPATION 2016

L'Ordre accorde une importance particulière à être présent sur les foires et salons. Être présent à ces événements offre en effet une belle opportunité à l'institution pour informer tant le grand public que les autorités publiques sur le rôle de l'architecte et sur ses missions. Ainsi, l'Ordre dispose de son stand sur le Salon des Mandataires (Marche-en-Famenne), Batibouw (Bruxelles), Bois & Habitat (Namur), Énergie & Habitat (Namur) et Habitat (Liège).

PARTENARIATS

L'Ordre a renouvelé en 2016 plusieurs partenariats existants. Ces partenariats sont de nature logistique et/ou rédactionnelle. Ainsi, la « Journée de la Rénovation » et le « Week-end Maisons & Architectes » bénéficient d'un soutien logistique. L'Ordre rédige le contenu relatif à l'architecte dans le guide Bati-Info (guide à destination du futur maître d'ouvrage). Les partenariats permettent à l'institution de bénéficier d'une visibilité indirecte.

SESSIONS D'INFORMATION DANS LES FACULTÉS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

En collaboration avec les facultés universitaires d'architecture francophones, l'Ordre organise des sessions d'information. Ces sessions permettent d'informer les étudiants des démarches à entreprendre s'ils souhaitent exercer la profession en tant qu'architecte. Ainsi en 2016, toutes les facultés ont accueilli des représentants de l'institution pour assurer ces séances.

Événements internes à l'institution

RÉCEPTION DES VOEUX - 4 FÉVRIER 2016 @ UCM WIERDE ÉVÉNEMENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le Conseil de l'Ordre de la province de Namur a convié tous les architectes de la province à lever un toast à la nouvelle année. Les mandataires ont mis la main à la pâte tant pour le service, que pour le bar et le service traiteur. Le tout, dans une ambiance bon enfant. En deux mots : expérience réussie et objectif atteint !

ARCHI MEET & FOOD - 10 JUIN 2016 @ ANCIENNE « FERME DE COCHAUTE » ÉVÉNEMENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le Conseil de l'Ordre de la province de Namur l'avait annoncé en 2015 : la convivialité ferait partie intégrante de cette législature. Chose promise, chose due ! La deuxième édition de l'« Archi Meet & Food » a trouvé place en l'ancienne « Ferme de Cochaute » à Sorinne-la-Longue. L'événement a accueilli en toute convivialité plus d'un cinquième des architectes inscrits au Conseil de l'Ordre de Namur.

grande salle

parterre
porte D



RENTRÉE SOLENNELLE 2016

Pour sa seconde édition, la Rentrée solennelle de l'Ordre des Architectes (Cfg-OA) a réuni près de 600 personnes au Théâtre National (Bruxelles) le jeudi 22 septembre 2016. Exclusif et réservé aux membres de l'Ordre, l'événement proposait en début d'après-midi des balades architecturales dans Bruxelles et en fin d'après-midi une séance académique clôturée par un échange ouvert avec Jean Nouvel. En d'autres termes, une journée riche en échanges et en confraternité...

Les balades culturelles

Guidées par des membres de l'ARAU, Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, les personnes présentes aux balades ont humé l'air de la ville sous un angle inhabituel. Elles ont découvert une ville en perpétuelle mutation, une ville aux visages multiples, une ville historique et moderne, une ville qui change et se façonne grâce aux choix de ses habitants et de ses décideurs. En résumé, une ville colorée... Et le moins que l'on puisse dire, c'est que tout le monde a été conquis, chacun ayant découvert de nouvelles facettes de Bruxelles. Cinq thèmes étaient proposés : la Grand-Place et ses quartiers, vivre à Bruxelles, art nouveau à Schaerbeek, Bruxelles néo-classique et Bruxelles à travers ses cinémas.

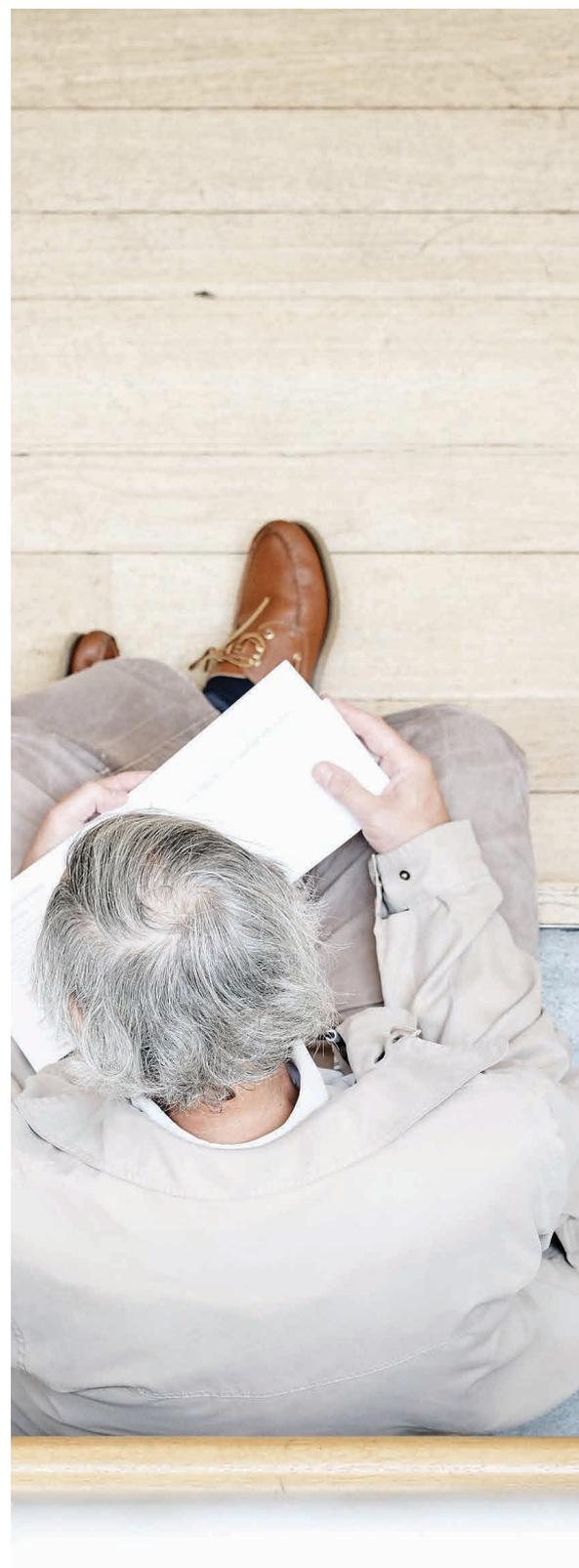
La cérémonie solennelle

Un des objectifs de la Rentrée solennelle est de dresser le bilan sur les actions et initiatives menées par le Cfg-OA au cours de l'année écoulée. Bref, faire le point sur l'état de l'Ordre !

Comme en 2015, le Président f.f. du Cfg-OA, Olivier Dupuis et le Secrétaire général, Frédéric Lapôtre, ont exposé conjointement les nombreuses actions de l'Ordre tout en interpellant le politique sur les principales préoccupations des architectes.

Ainsi, le duo a abordé les sujets suivants :

- l'avant-projet de loi sur l'assurance obligatoire pour tous les acteurs intervenant à l'acte de bâtir
- le délicat dossier de la formation permanente
- la réforme de l'Ordre
- les préoccupations des architectes concernant la réforme du CoDT (en Wallonie) ainsi que du CoBAT et du RRU (à Bruxelles)
- les inquiétudes quant à la création d'un OIP (Organisme d'Intérêt Public) « Bruxelles urbanisme Patrimoine »
- la nécessité d'adapter, sur différents points, la loi du 20 février 1939 en vue notamment d'actualiser les diplômes donnant accès à la profession d'architecte, de mieux protéger le titre d'architecte et de définir clairement le contenu de la mission légale de l'architecte





- l'indispensable confraternité et le souhait d'un rapprochement entre le monde ordinal et le monde associatif

Après ce duo, Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et, Willy Borsus, Ministre des Indépendants, des Classes moyennes et des PME ont tous deux répondu aux interpellations qui leur avaient été faites.

Après les discours, il y a eu la prestation de serment des stagiaires et la mise à l'honneur des architectes nouvellement inscrits aux tableaux de l'Ordre.

La conférence

Pour clôturer cette seconde édition de l'événement, Jean Nouvel a partagé de manière informelle son expérience professionnelle, sa vision de l'architecture et de la profession.

Pour lui, l'architecte est un acteur sociétal fondamental. Dans un projet architectural, il apporte la dimension humaniste essentielle qui permettra à un nouveau quartier d'être véritablement un lieu de vie, de sens et de sensible, dans une relation bien pensée à la nature, à la géographie, à la culture, à l'histoire du site. Or aujourd'hui, ce rôle de créateur de lien est nié. Les décisions sont prises par une technocratie politique, administrative et technique qui fait fi de la capacité à mettre l'humain au centre de la réflexion.

Jean Nouvel en appelle aux jeunes qui viennent de prêter serment. Il les enjoint à se battre pour reconquérir le droit d'architecturer. Cette bataille ne se gagnera qu'en portant haut les couleurs de nos valeurs humanistes, esthétiques, transculturelles. Et surtout en se rappelant que l'architecture est bien plus qu'une passion : c'est un engagement. Et donc une responsabilité vis-à-vis de la communauté qui habitera les lieux qu'ils lui seront donnés de créer ou de transformer à partir de l'existant.

S'engager complètement dans un projet est d'ailleurs la meilleure manière de ne rien regretter. Jean Nouvel préconise de s'atteler à son analyse avec énergie, conscience et intelligence. D'ouvrir la réflexion à l'ensemble des influences extérieures, d'appivoiser les conditions, d'étendre le monde. L'architecture, c'est un enrichissement, une invention, une complexification. Il rappelle les mots de Jean Baudrillard : « La moindre des politesses, c'est de travailler à laisser ce monde un peu plus complexe qu'il ne l'était quand on est arrivé. »

C'est à cette seule condition d'ouverture que les architectes toucheront à l'essence-même du projet, qu'ils découvriront son identité profonde, son ADN. Celui-ci est totalement indissociable du lieu dans lequel on bâtit. L'architecture sans lieu n'existe pas. Aucun projet ne peut être transposable. Aucun clonage n'est possible. Car alors, l'humain disparaît. Or c'est pour lui que les architectes inventent ces lieux de vie.

Bilan financier de l'Ordre (VR et Cfg-OA)

Bilan comparatif ACTIF au 31 décembre 2016 (en €)

	Codes	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	2.333.905,93	1.887.148,96
Immobilisations incorporelles	21	29.470,76	P.M.
Immobilisations corporelles	22/27	2.184.854,70	1.747.099,63
Terrains et constructions	22	1.266.908,16	1.413.057,09
Installations, machines et outillage	23	66.724,28	87.750,99
Mobilier et matériel roulant	24	134.993,36	138.505,38
Autres immobilisations corporelles	26	716.228,90	107.786,17
Immobilisations financières	28	119.580,47	140.049,33
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	5.193.426,31	6.126.878,45
Créances à plus d'un an	40/41	113.482,43	141.512,96
Créances commerciales	40	113.482,43	141.512,96
Placements de trésorerie	53	2.341.212,82	2.434.201,67
Valeurs disponibles	54/58	2.693.478,35	3.498.948,31
Comptes de régularisation	490/1	45.252,71	52.215,51
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	7.527.332,24	8.014.027,41

Bilan comparatif

PASSIF au 31 décembre 2016 (en €)

	Codes	Exercice 2016	Exercice 2015
CAPITAUX PROPRES + BÉNÉFICE REPORTÉ	10/15	6.407.331,02	6.731.719,18
Capitaux propres	100	3.157.585,94	3.157.585,94
Bénéfice reporté	140	3.249.745,08	3.574.133,24
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	156.500,00	156.500,00
Provisions pour risques et charges	16	156.500,00	156.500,00
DETTES	17/49	963.501,22	1.125.808,23
Dettes à un an au plus	42/48	955.238,16	1.125.808,23
Dettes commerciales	44	474.794,23	343.901,75
Impôts	450/3	45.728,99	134.110,42
Rémunérations et charges sociales	454/9	354.708,26	612.173,48
Autres dettes	47/48	80.006,68	35.622,58
Comptes de régularisations	492/3	8.263,06	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	7.527.332,24	8.014.027,41

Compte de résultats comparatif au 31 décembre 2016 (en €)

	Codes	Exercice 2016	Exercice 2015
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	6.384.301,49	6.292.332,38
Chiffre d'affaires	70	6.326.146,44	6.227.559,73
Autres produits d'exploitation	74	58.155,05	64.772,65
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	-6.713.668,46	6.701.882,09
Services et biens divers	61	-3.442.475,91	-3.360.489,75
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-2.875.236,54	-2.874.235,04
Amortissements	630	-372.867,19	-297.314,31
Réductions de valeur	631/4	115.825,20	-40.404,35
Autres charges d'exploitation	640/8	-138.914,02	-129.438,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	70/64	-329.366,97	-409.549,71
PRODUITS FINANCIERS	75	20.820,47	38.850,74
Produits des immobilisations financières	750	20.813,24	38.807,54
Produits des actifs circulants	751	0	32,49
Autres produits financiers	752	7,23	10,71
CHARGES FINANCIÈRES	65	-5.500,13	-7.965,28
Charges des dettes	650	-5.492,59	-7.926,93
Autres charges financières	652/9	-7,54	-38,35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	70/65	-314.046,63	-378.664,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	3.134,00	7.645,79
Autres produits exceptionnels	764/9	3.134,00	7.645,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	-5.773,97	-25.532,61
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0	-2.331,37
Autres charges exceptionnelles	664	-5.773,97	-23.201,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	-316.686,60	-396.551,07

**Comptes de résultat comparatif
au 31 décembre 2016 (en €)**

	Codes	Exercice 2016	Exercice 2015
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	-316.686,60	-396.551,07
Impôts	670/3	-1943,06	-4.118,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	70/68	-318.629,66	-400.669,47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	70/68	-318.629,66	-400.669,47



Contacts

Conseil national

rue des Chartreux, 19 bte 4
1000 Bruxelles
T +32 (0)2/627 88 10 - F +32 (0)2/627 88 19
conseil.national@cnoa-nroa.be

Conseil francophone et germanophone

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/643 61 00 - F +32 (0)2/626 10 49
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/626 10 40 - F +32 (0)2/626 10 49
conseil.bcbw@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Hainaut

rue de la Réunion, 3
7000 Mons
T +32 (0)471 09 33 39
conseil.hainaut@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Liège

Quai des Ardennes, 12
4020 Liège
T +32 (0)4/342 27 60 - F +32 (0)4/343 81 47
conseil.liege@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Luxembourg

avenue Général Patton, 148
6700 Arlon
T +32 (0)63/22 10 01 - F +32 (0)63/23 20 36
conseil.luxembourg@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Namur

Résidence Paola
avenue Gouverneur Bovesse, 117/31
5100 Jambes
T +32 (0)81/30 25 01 - F +32 (0)81/30 76 23
conseil.namur@ordredesarchitectes.be

Conseil d'appel d'expression française

GREFFE
c/o Greffe pénal de la Cour d'appel
Palais de Justice
Place St.-Lambert
4000 Liège

SIÈGE
Quai des Ardennes, 12
4020 Liège

Colofon

Ordre des Architectes
www.ordredesarchitectes.be

Ce rapport peut être téléchargé sur
<http://www.ordredesarchitectes.be/>

Demande d'un exemplaire imprimé :
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Questions sur ce rapport :
Secrétariat du Cfg-OA
T. + 32 (0)2/643.61.00
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

La réalisation de cette publication a été coordonnée
par le Département communication.

Crédit photos :
Jonathan Vahsen, Shutterstock, Fotolia et iStock.

Éditeur responsable :
Ordre des Architectes
Conseil francophone et germanophone
Olivier Dupuis
rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
Belgique

Décembre 2017

Imprimé en Belgique



+32 2 643 61 00

secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

rue du Moulin à Papier 55A - 1160 Bruxelles